

**Sujet :** [INTERNET] Avis Défavorable

**De :** Yolaine MERLE <yo.vi.merle@gmail.com>

**Date :** 20/10/2023 23:01

**Pour :** pref-solaire-taize-aizie-solveona03@charente.gouv.fr

J'émet un **avis défavorable** au projet agrivoltaïque du "Parc".

En effet, selon les infos nationales, on estime pour la France une perte de 26 m<sup>2</sup> de sol toutes les secondes soit environ 60 000 ha/a ou la perte de la superficie du sol d'un département tous les 7 ans. Le photovoltaïque se justifie sur les terrains irrémédiablement perdus et il y en a beaucoup : industriels, commerciaux, autoroutiers, agricoles....

La campagne de Taizé-Aizie était jusqu'alors plutôt préservée de toute agression industrielle. Les parcs éoliens s'y sont développés massivement ces dernières années, le plus récent parc, couvrant plusieurs villages étant de 28 éoliennes à l'est de la commune. Aujourd'hui, les habitants de ces communes sont choqués par les inconvénients de ces aérogénérateurs. Il en sera de même pour ces grandes surfaces photovoltaïques.

La région se dévalorise.

Je précise que nous sommes agriculteurs-éleveurs, donc très sensibles à notre environnement. Et nous sommes consternés de l'insuffisance de l'analyse faite concernant la biodiversité, le bruit, les champs électromagnétiques auxquels les animaux sont exposés.

Cordialement

Vincent Merle, GAEC des deux Logis

16700 Les Adjots -Taizé Aizie